

L'Assemblée et le ministère

Fascicule n° 3

D'après W. Kelly

2^e édition février 2024 (D. A.)

Préface

Le but de ces fascicules est d'encourager les jeunes croyants à prendre le temps d'identifier et de lire des commentaires de qualité sur la Parole de Dieu. Sentant notre responsabilité à cet égard, il nous a semblé utile de reprendre sous forme de fascicules ces Réunions de W. Kelly, depuis quelque temps intégralement ré-éditées en français.¹

Nous invitons vivement nos jeunes frères en Christ à se pencher avec sérieux sur cet enseignement divin fondamental, si vite abandonné dans l'histoire de l'église, retrouvé lors du Réveil par l'immense bonté de notre Seigneur. En lisant ces lignes, nous devons reconnaître que nous nous contentons trop souvent de lait (Héb. 5:12-13) ! Pouvons-nous nous avancer dans les choses de Dieu avec nos propres pensées ? Ayant quelque peu avancé en âge, nous avons nous-mêmes fait l'expérience qu'il y a un temps pour apprendre, et un temps pour se lever et défendre la vérité pour le peuple de Dieu, face aux assauts de l'ennemi.

Les temps sont très sérieux ! quelques années suffisent pour s'écarter entièrement du chemin du Seigneur ! Si nous sortons du chemin qu'enseigne la Parole, en suivant nos propres pensées ou le courant général de la chrétienté, nous perdrons une grande partie de la richesse de ce que le Seigneur a eu la bonté de remettre en lumière dans les années précédentes, et nos âmes en seront considérablement appauvries.

¹ *Réunions sur l'Assemblée de Dieu*, W. Kelly, 160p, 3^e édition 2024.

Nous espérons que ces lignes vous donneront un attrait nouveau et puissant pour la Parole de Dieu et que vous comprendrez l'immense valeur de l'enseignement divin du rassemblement des enfants de Dieu, en restant fermement attachés au Seigneur et à sa Parole.

« Que le Dieu de notre Seigneur Jésus Christ, le Père de gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance, les yeux de votre cœur étant éclairés... Nous ne cessons de prier et de demander pour vous que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle, pour marcher d'une manière digne du Seigneur... » (Éph. 1:17 ; cf Col. 1:9-10).

Pour faciliter la lecture de ces lignes, des titres et sous-titres ont été rajoutés. Les passages particulièrement importants ont été mis en caractères italiques. Tout en respectant de la pensée de l'auteur, plusieurs phrases ont été allégées, parfois reclassées. Cette manière de faire, inhabituelle, est destinée à sensibiliser nos jeunes frères à l'enseignement remarquable de la Parole de Dieu sur le sujet de l'Assemblée.

Le lecteur est encouragé à lire l'étude complète de W. Kelly, que plusieurs considèrent comme étant une des plus complètes et des plus édifiantes sur ce sujet.

D. A., septembre 2016

Table des matières

L'Assemblée.....	1
<i>Matthieu 16</i>	1
<i>Actes 2</i>	2
1) La formation de l'Église, ou Assemblée.....	2
2) Une Assemblée visible sur la terre.....	4
3) « Ceux qui devaient être sauvés ».....	4
<i>Actes 8 et 9</i>	6
1) Actes 8.....	6
2) Actes 9:31.....	6
<i>Matthieu 18</i>	8
1) Démarche vis-à-vis d'un frère offensant.....	8
2) But de la démarche : gagner son frère.....	8
3) Action de l'assemblée si l'âme est sourde à la grâce.....	10
L'assemblée et le ministère.....	11
<i>1 Corinthiens 12 : l'autorité du Seigneur</i>	11
1) Le test concernant les mauvais esprits.....	11
2) Reconnaître Christ comme Seigneur.....	12
3) La faillite de l'église et le temps de l'épreuve.....	13
4) Corinthe, une église enfantine.....	13
5) La soumission à Christ comme Seigneur.....	14
<i>1 Corinthiens 14 : l'exercice des dons</i>	15
1) L'importance relative des dons.....	15
2) La soumission des dons au Seigneur.....	16
3) L'exercice du don des langues.....	17
4) L'exercice des dons de prophète.....	17
5) L'exercice des dons de révélation.....	18
<i>La réalisation de la présence du Saint Esprit</i>	19
L'Assemblée conduite par l'Esprit de Dieu.....	20
<i>L'Assemblée de Dieu, unique, en tout lieu</i>	20
1) Le bouleversement de la chrétienté.....	20
2) La réception d'un membre du Corps aujourd'hui.....	22
<i>Se réunir comme assemblée de Dieu</i>	23
1) La soumission au Seigneur dans l'assemblée locale.....	24
2) L'exercice d'âme quant à la direction de l'Esprit.....	26
3) La réalisation de la vérité de l'Assemblée de Dieu.....	27

<i>Le devoir de séparation du mal.....</i>	<i>27</i>
Le ministère.....	30
<i>Christ, la seule source du ministère.....</i>	<i>30</i>
<i>La vraie liberté en Christ du ministère.....</i>	<i>31</i>
<i>Le ministre (serviteur) dépend du Seigneur seul.....</i>	<i>33</i>
1) Place respective du ministre et des dons.....	33
2) Place respective du ministre et de l'Assemblée.....	34
3) Place des ministres (serviteurs) entre eux.....	35
<i>L'exercice de la foi dans le ministère.....</i>	<i>36</i>
Résumé et conclusion.....	36

L'Assemblée et le ministère

1 Cor. 14

L'Assemblée et le ministère sont tous deux fondés sur l'œuvre accomplie de Christ et découlent de lui, exalté à la droite de Dieu. Ils sont établis dans le but explicite de magnifier le Seigneur Jésus, alors qu'à l'opposé leur emploi actuel dans la chrétienté glorifie généralement l'homme et amoindrit la seigneurie de Christ sur l'assemblée !

L'Assemblée

Matthieu 16

Le Seigneur, ayant donné la preuve divine la plus complète, par des miracles, des signes, l'accomplissement de prophéties et surtout par la puissance morale qui attirait les âmes à lui, et ayant épuisé tous les moyens de sa bonté et sa sagesse, conclut en demandant : « Qui disent les hommes que je suis, moi, le fils de l'homme ? » [Matt. 16:13]. L'incrédulité et l'incertitude du peuple juif était totales – ou plutôt sa seule certitude était totalement fausse. Mais le Père dans les cieux avait révélé à Pierre la glorieuse vérité qu'il était le Christ, le Fils du Dieu vivant, et le Seigneur s'empare cette confession et déclare : « sur ce roc je bâtirai mon assemblée » (v.18).

Pour la première fois, il était confessé comme Fils de Dieu par des lèvres humaines et par un cœur enseigné de Dieu le Père. Pour la première fois aussi, le Seigneur laisse entendre que, sur la base de cette confession, son Église (Assemblée) devait être bâtie.

Puis il leur défend de dire qu'il est le Christ, car il n'était plus question maintenant d'être reçu et de régner comme Messie : il allait être rejeté et souffrir. Sur la base de cette réjection et de la reconnaissance de sa gloire comme Fils, pour la première fois ses souffrances et sa mort sont annoncées. C'est sur cette base-là qu'il introduit la vérité de l'Assemblée.

Actes 2

1) La formation de l'Église, ou Assemblée

Le Seigneur, en Matt. 16, a parlé de son Assemblée comme d'une chose qui n'avait pas encore été instaurée. Mais en Actes 2, après la descente du Saint Esprit, l'Assemblée est une entité existant sur la terre : elle est vue en cours de croissance. Comme il est dit à la fin du chapitre : « le Seigneur ajoutait tous les jours à l'assemblée (*ensemble*)² tous ceux qui devaient être sauvés ».

Le salut et les saints étaient là avant l'existence de l'Assemblée. Mais durant la vie du Seigneur, il y avait ceux en Israël destinés à obtenir le salut, ceux qui « devaient être sauvés » : les Juifs auxquels la

² Les manuscrits les plus anciens possèdent *èν τῇ ἐκκλῆσια* (à l'assemblée). D'autres, d'importance moindre, ne l'ont pas, mais ont à la place *ἐπὶ τὸ αὐτό*. Cette expression grecque classique *ἐπὶ τὸ αὐτό* acquit dès les débuts du christianisme la signification précise et typique de *ensemble*, cf Actes 2:1, 3:1 ; 1 Cor. 11:20, 14:23. Voir aussi Actes 4:23 où il est dit que Pierre et Jean vinrent *πρὸς τοὺς ἰδίους* (vers les leurs). (note d'édition)

« Il y avait désormais une nouvelle compagnie à laquelle ils appartenaient, distincte de l'ancienne congrégation d'Israël. Et (...) celle-ci est formellement nommée *ἐκκλῆσια* (l'assemblée) au chap.5, v.11 (...) comme subsistant déjà et comme étant manifestement connue (...). » (W. K.)

grâce regardait et dans le cœur desquels elle agissait, et les disciples aussi. Tous ceux qui étaient prompts à confesser Jésus le Messie par le Saint Esprit faisaient partie de ce résidu. Mais l'Assemblée, à laquelle les ajouter, n'existait pas encore.

La formation du Corps dépend du baptême du Saint Esprit : « Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps » (1 Cor. 12:13). En Actes 1, le baptême du Saint Esprit n'avait pas encore pris place ; en Actes 2, il avait déjà eu lieu. Alors immédiatement le fait apparaît : l'Assemblée est une chose présente sur la terre, à laquelle le Seigneur ajoute « tous ceux qui devaient être sauvés ».

Le Seigneur avait désormais une maison sur la terre. Les pierres étaient là auparavant, des pierres vivantes, mais elles étaient séparées les unes des autres. Le Seigneur agit sur la base de ces paroles : « sur ce roc je bâtirai mon assemblée ». Il met *ensemble* les pierres vivantes. Il les édifie en une seule et même maison, la maison de Dieu, et cela non par la foi seulement, mais par le Saint Esprit envoyé des cieux ici-bas.

En Actes 1, il y avait au moins cent vingt âmes expressément mentionnées. C'était ceux qui, lors de la crucifixion ou après, vivaient à Jérusalem, ceux « qui devaient être sauvés ». Mais ceux qui étaient frères étaient considérablement plus nombreux, surtout dans le pays d'Israël. Ainsi, en 1 Cor. 15:6, nous entendons parler de « plus de cinq cents frères » qui virent le Seigneur après sa résurrection. Mais quel que soit le nombre des frères à travers le pays ou à Jérusalem, *l'église, l'assemblée de Dieu*, n'existait pas, jusqu'à ce que le Saint Esprit soit envoyé ici-bas pour produire l'unité, pour les former en une réelle et

unique corporation, que ce soit sous l'angle de la Maison de Dieu ou sous l'angle du Corps de Christ.

2) *Une Assemblée visible sur la terre*

Certains parlent d'une « église invisible », et même qu'elle était « substantiellement existante avant ». Mais où une telle expression se trouve-t-elle dans l'Écriture ? – En fait, un état de choses « invisible », c'est justement ce à quoi le Seigneur met fin quand il forme l'Église !

Nous savons tous que, à l'époque de l'Ancien Testament, il existait une nation que Dieu appelait son peuple, au milieu duquel il y avait des croyants isolés, comme sans doute il s'en trouvait aussi parmi les Gentils. Mais dans tout cela, jusqu'à la mort de Christ, *l'Église* n'existait pas. Après la mort de Christ, les enfants de Dieu, alors dispersés, furent rassemblés en un seul Corps, sur la terre, indépendamment du reste de l'humanité. C'est l'Église. Il n'y eut jamais un tel corps auparavant. C'est pourquoi parler de *l'Église* pour l'époque juive ou précédente, c'est une grande erreur. Le mélange de croyants avec leurs concitoyens incrédules (ce qu'on appelle à tort *l'église invisible*) était justement la chose à laquelle le Seigneur mettait un terme quand il « ajoutait tous les jours à *l'assemblée* ceux qui devaient être sauvés ».

3) « *Ceux qui devaient être sauvés* »

L'erreur commune sur ce sujet est que l'ensemble de « ceux qui devaient être sauvés » composaient l'Église. Or jusqu'à ce temps, « ceux qui devaient être sauvés » *n'étaient pas encore* dans l'Église. Car désormais le Seigneur les prend, les sauve et *les ajoute* jour après jour aux autres qui, eux, constituaient un Corps unique, rassemblé. Il est ainsi

évident que l'Assemblée est une chose, et ceux destinés au salut, une autre.

Sans aucun doute le salut s'applique aussi, dans son principe, à ceux qui sont dedans et à l'Assemblée. Mais le Seigneur sauve ces futurs bénéficiaires du salut et les tire de leurs anciennes associations, puis les ajoute à l'Assemblée au fur et à mesure de leur conversion. Dans tout l'Ancien Testament, il y avait bien « ceux qui devaient être sauvés » mais il n'y avait pourtant point « l'Assemblée de Dieu » au sens du Nouveau Testament. Les deux choses sont donc totalement distinctes.

L'assemblée d'Israël sans doute était là, et elle est aussi appelée *la congrégation de l'Éternel*, *l'assemblée de l'Éternel*, si vous voulez. Mais c'était simplement une nation, la masse entière du peuple juif. Et c'était de cette nation même que le premier noyau de l'Église fut pris et, le Saint Esprit étant depuis peu descendu pour habiter en ceux qui étaient déjà là, le Seigneur prend les autres qui furent convertis à la Pentecôte et après, et il les ajoute au Corps existant – l'Assemblée, alors en cours de formation.

Certains parlent de « l'assemblée d'Israël », « *la congrégation de l'Éternel* », « *l'assemblée de l'Éternel* » comme ce qui répond à ce que l'on entend par église *visible*, et de « ceux qui devaient être sauvés » comme ceux qui, en leur sein, constituaient l'église *invisible* ! Or ce type de pensée et de langage, appliqué à ce que le Nouveau Testament appelle l'Assemblée de Dieu, est condamné par les déclarations claires et positives de cette même Parole. L'Écriture est formelle, et là où sa Parole est claire, nous devons à notre Dieu de demeurer fermes, sans compromis et obéissants.

Pour la première fois donc, nous avons *l'Église*, formée par le baptême du Saint Esprit accordé aux croyants. Puis ceux destinés au salut, tirés d'Israël, sont ajoutés à cette Église, dans le sens néotestamentaire de ce mot. Elle n'existait ni ne pouvait jamais exister auparavant. Elle commença en cette contrée et en ce temps-là. Elle consistait en personnes sauvées, prises tout d'abord d'entre les Juifs, puis tirées des Gentils, les deux étant constituées en un seul corps sur la terre. Ce Corps existe, et il est appelé *l'Église*, ou *l'Assemblée de Dieu*.

Actes 8 et 9

1) Actes 8

En Actes 8, la Samarie reçoit l'évangile, le Saint Esprit leur est aussi donné, et l'eunuque éthiopien est conduit à la connaissance de Christ. Puis le grand apôtre des Gentils est converti de manière à être le témoin le plus compétent de la grâce apportée par le moyen de l'assemblée – ministre de l'évangile et ministre de l'Assemblée, Corps de Christ.

2) Actes 9:31

Remarquons en passant que la force d'Actes 9:31 a été atténuée par le texte grec commun et la version anglaise³. Nous lisons⁴ : « Alors les assemblées étaient en paix par toute la Judée et la Galilée et la

³ Allusion au *Texte Reçu* et à la version *Version Autorisée* anglaise. La *Version Révisée* anglaise corrige l'erreur, en mettant le mot au singulier. – Les manuscrits les plus anciens (*Codex Sinaiticus* IV^e siècle, *A* V^e siècle, *B* IV^e siècle, *C* V^e siècle) ont le mot au singulier.

⁴ Il s'agit ici de la traduction littérale de la *Version Autorisée* anglaise, citée ici par W. Kelly. (note d'édition)

Samarie, étant édifiées ; et, marchant dans la crainte du Seigneur et par la consolation du Saint Esprit, elles se multipliaient ». Mais les meilleures copies et les plus anciennes versions donnent *l'assemblée*, non pas *les assemblées*. Il y avait évidemment des assemblées dans tous ces districts, mais ce n'est pas étrange. Ce que l'Esprit de Dieu écrit ici est *l'Assemblée*.⁵ La pensée de l'Assemblée comme société unie, subsistant sur la terre, a été trop facilement perdue de vue quand on pense en particulier aux pays et provinces tels que la Judée, la Galilée, la Samarie. Mais il est question ici de l'unité essentielle qui constitue l'Assemblée ou Église de Dieu ici-bas.

Certes la Parole parle des assemblées de Judée et d'autres contrées comme la Galatie. Mais cela montre qu'il y a une autre vérité qui n'a pas été vue, pendant une longue période de temps, par la plupart des enfants de Dieu : *Dieu a établi ici-bas un Corps qui était auparavant inexistant et, quel que soit le lieu où se trouvent des assemblées, elles constituent toutes l'Assemblée, Corps de Christ*. Dieu forma l'Assemblée sur la terre, destinée à croître jour après jour mais, en étendant l'œuvre et en formant de nouvelles assemblées dans chaque région ou pays, *celles-ci constituaient néanmoins une seule et même Assemblée, en quelque endroit qu'elle soit représentée*. Dans ce passage, le mot *assemblées* (pluriel) a supplanté le mot *assemblée* (singulier) à une époque très ancienne. Les copistes commencèrent déjà probablement à perdre de vue l'unité établie par Dieu parmi ses enfants sur la terre. Il est tellement plus naturel de penser simplement à des églises distinctes que de prendre en compte la précieuse vérité de

⁵ Rappelons que les manuscrits grecs anciens ne distinguaient pas les majuscules des minuscules. (note d'édition)

l'Église partout où elle peut être trouvée sur la face de la terre.

Matthieu 18

1) Démarche vis-à-vis d'un frère offensant

Le Seigneur, en Matthieu 18, a établi l'esprit qui devait animer l'assemblée dans les affaires personnelles, en commençant avec un de ses membres. L'esprit légal est entièrement hors de place. Lui-même, le Fils de l'homme, est venu « chercher et sauver ce qui était perdu ». Il était le Berger d'Israël rassemblant son peuple, mais il était aussi venu pour chercher la brebis perdue, dans la pure, simple et pleine grâce de Dieu. Il pouvait arriver, dans l'Assemblée qu'il était sur le point de bâtir, qu'un frère offense un autre. Seule la grâce pouvait les diriger, pas la loi, ni la nature, ni la justice de l'homme qui dirait : celui qui a fait le mal doit venir et s'humilier lui-même. Non, dit la grâce, allez vers lui. C'est exactement ce que le Seigneur a fait. Il a placé sa propre grâce comme modèle, source et puissance qui doit gouverner l'individu, et être la source d'inspiration de l'assemblée. « Si ton frère pèche contre toi, va et montre-lui sa faute, entre toi et lui seul ». Et ce qui a été une offense devient en grâce un motif d'action. Ce frère donc va, mais pour rappeler, en grâce, à son frère sa faute.

2) But de la démarche : gagner son frère

Quel appel à une consciencieuse abnégation d'amour ! Et si son frère l'écoute, il a « gagné son frère ». Quelle récompense, même si elle ne vient que du Seigneur ! Ce serait en effet une peine de cœur s'il s'éloignait encore plus. C'est un tel amour,

un amour divin, qui se reproduit en ceux que le Seigneur n'a pas honte d'appeler ses frères. Il les appelle à être les témoins, non du serviteur par lequel la loi a été donnée, mais de lui-même, plein de grâce et de vérité.

En conséquence, donc, la grâce est l'énergie influente à l'œuvre. Mais la vérité n'est pas mise de côté un seul instant. Le chrétien peut encore moins entretenir cet orgueil de cœur et l'indifférence qui dirait : « Bien, il a agi méchamment ; je suis au-dessus de lui et je ne ferai plus cas de lui ». Il y aurait en cela un grave oubli de Christ et de sa grâce, ainsi qu'une indifférence mondaine à l'égard de son frère. Les paroles de notre Seigneur n'autorisent aucune des deux. Encore une fois, le principe légal, aussi juste soit-il, consistant à agir avec un homme selon ce qu'il mérite, est entièrement exclu.

La divine grâce, comme on le voit dans la personne et la mission du Sauveur des perdus, opère dans l'âme si nous écoutons sa voix. Nous savons combien facilement ceci peut être oublié, et comment le cœur peut raisonner : « parce qu'il est mon frère, il est d'autant moins excusable, il doit savoir cela ». Il y a de la vérité en cela. Certes il doit le savoir. Mais s'il ne le fait pas, vous pouvez au moins penser à la place et au privilège qui vous reviennent : « Va et dis-lui... »

Le Seigneur invite celui qui se trouve dans une bonne position à aller, non dans l'esprit du droit, mais dans un esprit de grâce, pour gagner celui qui fait mal. Et si ce dernier entend, l'autre a gagné son frère. Si celui qui fait mal refuse d'écouter, la chose doit être placée devant d'autres frères : « s'il ne veut pas t'écouter, prends avec toi un ou deux autres, afin que par la bouche de deux ou de trois témoins toute

affaire soit établie ». Il devrait y avoir une action combinée de la grâce concernant l'âme offensante, afin qu'elle ne résiste pas plus longtemps. C'était assez grave de refuser un frère. Peut-il en plus refuser deux ou trois ?

3) Action de l'assemblée si l'âme est sourde à la grâce

Mais s'il néglige de les écouter, que faire alors ? *L'assemblée entière écoute et parle. Tous les objets et témoignages de divine grâce mis en œuvre sont résolus à s'occuper du pécheur.* Peut-il rejeter l'église ? S'il le fait, « qu'il te soit comme un homme de nations et un publicain ».

Observez que le même vrai plaisir dans la soumission à Christ qui conduit quelqu'un auprès d'une personne offensante – non comme un simple devoir mais avec le désir fervent de le gagner – s'applique aussi à obéir à la Parole si la personne est réfractaire : « qu'il te soit comme un homme des nations et un publicain ». Celui-ci peut être réellement converti, mais s'il rejette la grâce de Christ, dispensée selon la vérité, il ne peut plus être compté comme un frère. Peu importe s'il est ou non un réel frère devant Dieu. Il rejette le Seigneur à travers *ceux qu'il représente sur la terre dans son assemblée.* « Qu'il te soit comme un homme des nations et un publicain. » C'est la sérieuse et permanente leçon du Seigneur avant que l'Assemblée vienne à l'existence.

L'assemblée et le ministère

1 Corinthiens 12 : l'autorité du Seigneur

1) Le test concernant les mauvais esprits

En 1 Corinthiens, on a un véritable récit de la manière selon laquelle le Seigneur administre l'Assemblée. Au chapitre 12, où le sujet des dons spirituels commence, on voit le Saint Esprit à l'œuvre dans les divers membres de l'Assemblée de Dieu :

« Or il y a diversité de dons de grâce, mais le même Esprit : et il y a diversité de services, et le même Seigneur ; et il y a diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous. Or à chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité. Car à l'un est donnée, par l'Esprit, la parole de sagesse ; et à un autre la parole de connaissance, selon le même Esprit ; et à un autre la foi, par le même Esprit ; et à un autre des dons de grâce de guérisons, par le même Esprit... ».

Le sujet s'ouvre par un test pour discerner les esprits qui n'étaient pas de Dieu et du Saint Esprit. Il ne s'agit pas d'établir qui sont chrétiens et qui ne le sont pas, mais de distinguer ce qui est du Saint Esprit d'avec les esprits qui lui sont opposés – des instruments de l'ennemi.

Et quels sont donc ces tests ? Que « nul homme parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit : « Anathème à Jésus » ; et que nul ne peut dire « Seigneur Jésus », si ce n'est par l'Esprit Saint » (v.3). *Le Saint Esprit ne place jamais Christ, que ce soit dans sa Personne*

propre ou dans sa relation avec Dieu, sous une malediction. C'est un test très simple et solennel, et il doit être pesé par nous – je veux dire, chers frères, par nous spécialement. Un esprit mauvais ne reconnaîtra jamais Jésus comme Seigneur. Je ne parle pas de la place qu'il a prise par grâce sur la croix, mais de sa place comme homme avec Dieu, en dehors de l'expiation. C'est la pierre de touche pour discerner ceux qui sont sous la puissance d'un mauvais esprit, de ceux qui parlent par le Saint Esprit. Ce qui est du Saint Esprit exalte réellement Christ et donne au Seigneur sa vraie place. L'esprit d'erreur cherche à abaisser sa personne et le frustrer de son œuvre.

2) *Reconnaître Christ comme Seigneur*

Le Saint Esprit maintient invariablement deux choses : *la gloire de Christ quant à sa Personne, et la Seigneurie de Christ quant à sa place* – l'une appropriée à son œuvre, l'autre découlant d'elle. Cela ouvre la voie à cette vérité importante et pratique, à savoir que *la grande affaire pour l'Assemblée de Dieu est de reconnaître Christ comme Seigneur.*

N'avons-nous pas là un principe directeur pour la manière dont l'Assemblée de Dieu doit se comporter dans ce monde ? L'Église doit-elle se laisser façonner par l'époque ou le pays dans lesquels les saints se trouvent ? – L'Assemblée chrétienne ne dépend pas d'une époque ou d'un pays. L'Église de Dieu n'est pas une émanation du monde que Dieu aurait laissée, telle une enfant abandonnée, pour devenir une église d'hommes ici et une autre là. Ce n'est pas cela, l'Assemblée de Dieu.

3) *La faillite de l'église et le temps de l'épreuve*

S'il y a bien une chose précieuse pour Dieu sur la terre, c'est son Assemblée, et s'il y a bien une chose que Dieu est jaloux de maintenir ici-bas, c'est la gloire de Christ. Et il glorifie Christ, agissant par son Esprit dans le monde, mais aussi parmi ses enfants. Mais l'église n'a pas reconnu Christ comme le seul Seigneur. Elle a manqué. *Or ce que Dieu a institué sur la terre est premièrement mis à l'épreuve, puis ayant failli, est ensuite placé entre les mains de Christ, par qui les conseils divins s'accomplissent infailliblement.*

C'est maintenant un temps d'épreuve. Quand Jésus viendra, il n'y aura plus d'épreuve à cet égard. L'Église sera alors introduite à la place attendue qui lui est réservée selon le propos de Dieu. L'heure de notre responsabilité sera close. Mais maintenant, *c'est le temps où les enfants de Dieu sont mis à l'épreuve.*

4) *Corinthe, une église enfantine*

Un des buts de la première Épître aux Corinthiens est de montrer qu'ils étaient une église au stade enfantin, une assemblée de personnes tirées depuis peu du monde, et par là dans une grande ignorance pratique :

- Ils étaient assaillis de maux qui, dans ces jours, ne posaient, hélas, pas de difficulté parmi les enfants de Dieu. Il y avait un très bas état moral, en pensée et en sentiment et, en un cas au moins, une grossièreté de conduite extérieure telle qu'elle n'existait pas même parmi les nations.
- Il semblerait que le diable avait usé d'efforts particuliers pour profiter de l'heureuse liberté de ces

jeunes croyants. Ils avaient tout oublié concernant la chair, étant trop occupés par la puissance de l'Esprit. Ils ne semblent pas avoir réfléchi à ces dangers quant à eux-mêmes. Ils ne marchaient pas dans le jugement d'eux-mêmes.

- Ils avaient encore peu d'écrits du Nouveau Testament et l'apôtre ne les avait pas enseignés très longtemps.
- Après cela, ils avaient acquis un avantage extraordinaire, malgré leur vraie faute, par l'instruction que le Saint Esprit leur donna par le moyen d'autres frères et, assurément aussi, de frères parmi eux.

5) *La soumission à Christ comme Seigneur*

Toutefois l'épître montre clairement que *cette jeune assemblée à Corinthe avait la responsabilité de l'Assemblée de Dieu, parce qu'elle la représentait*. C'est d'ailleurs la seule qui est expressément nommée « l'Assemblée de Dieu »⁶ [1 Cor. 1:1].

Et en ce temps, aucun apôtre n'y était présent, et il semble qu'il n'y avait aucun ancien non plus. Il ne manquait pas, cependant, de personnes douées. Or *l'ordre spirituel n'est pas produit par de telles manifestations de puissance, mais par la soumission à Christ comme Seigneur*. Il n'est pas suffisant d'être enrichis en lui en toute bonne parole et connaissance. Peu d'assemblées possédaient autant de dons que l'assemblée à Corinthe. C'était néanmoins un spectacle de grand désordre. Et la raison en était qu'ils *exerçaient ces dons sans les rattacher à la vo-*

⁶ Cf note p.7. Voir 1 Cor. 12:27 : les Corinthiens étaient *une représentation locale* de l'Assemblée, Corps de Christ. Ils n'étaient évidemment pas le Corps de Christ tout entier, à l'exclusion de tous les autres saints. (note d'édition)

lonté et à la gloire du Seigneur, mais pour leurs propres fins. Ils se plaisaient à eux-mêmes, s'exaltant eux-mêmes. Dans leur exubérance de nouveaux-nés, ils avaient lâché les rennes de toute l'énergie spirituelle qui leur avait été accordée, et la conséquence était qu'il y avait alors un urgent besoin de revenir aux [justes] voies de Dieu.

La puissance de l'Esprit, par le moyen des hommes ou en eux, sur la terre, doit toujours être asservie au Seigneur. Les Corinthiens ne le comprenaient pas, et cela leur est rappelé au tout début du chapitre 1 : « avec tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre seigneur Jésus Christ, *et leur Seigneur et le nôtre* ». Ainsi, tout au long de cette épître, l'accent est mis sur le fait qu'il est le Seigneur. Nous l'avons ici en rapport avec le l'octroi et le caractère de ces dons.

1 Corinthiens 14 : l'exercice des dons

1) L'importance relative des dons

Au chapitre 14, nous avons l'exercice de ces dons et leur régulation dans l'assemblée. L'église se rassemble. Parlent-ils en langue ? La Parole ne soulève aucune objection quant à la véracité du sujet, inconnu, présenté en langue : tout peut être vrai, juste et bon. *Mais le Seigneur le défend absolument si cela n'édifie pas l'assemblée. Comme règle générale, en l'absence d'un ou deux interprètes, l'exercice de telles langues est interdit dans l'assemblée. Quelqu'un ayant une puissance venant du Saint Esprit ne doit pas toujours l'utiliser ; il est tenu de l'utiliser en obéissance au Seigneur.*

L'apôtre prend l'exemple de la prophétie, parce que c'était la forme la plus élevée d'action sur la

conscience et, en mentionnant les divers dons (12:28), il met les diverses langues à la place la plus basse. C'est une manière de réprimander la vanité des Corinthiens, car ce qu'ils estimaient plus que tout autre chose, l'apôtre le met au dernier rang. « Et Dieu a placé les uns dans l'assemblée : – d'abord des apôtres, en second lieu des prophètes, en troisième lieu des docteurs, ensuite des miracles, puis des dons de grâce de guérisons, des aides, des gouvernements, [diverses] sortes de langues. » (12:28)

2) *La soumission des dons au Seigneur*

Ainsi au chapitre 13, après le plus précieux déploiement de l'amour (combien utile dans toutes ces questions !), il en vient, au chapitre 14, à l'exercice des dons dans l'assemblée :

« Si donc l'assemblée tout entière se réunit ensemble, et que tous parlent en langues, et qu'il entre des hommes simples ou des incrédules, ne diront-ils pas que vous êtes fous ? Mais si tous prophétisent, et qu'il entre quelque incrédule ou quelque homme simple, il est convaincu par tous, [et] il est jugé par tous : les secrets de son cœur sont rendus manifestes ; et ainsi, tombant sur sa face, il rendra hommage à Dieu, publiant que Dieu est véritablement parmi vous » (v.23-25).

- Dieu a formé l'Église, l'Assemblée, comme un témoignage à la Seigneurie de Christ, si bien que tout ce qui pousse des hommes à dire « vous êtes fous » est défendu, même si la puissance ainsi mal utilisée est nécessairement de Dieu.
- Le don des langues même est soumis aux régulations divines. C'est le grand critère que chaque chrétien est tenu d'appliquer, dans sa propre

conduite comme pour juger celle des autres. Mais quand il s'agit de « juger » (v.29) ce que les autres font ou disent, il nous appartient de tout peser avec humilité et dans l'amour, en pensant à la gloire du Seigneur et non à nous-mêmes.

3) *L'exercice du don des langues*

Ici, prophétiser ne signifie pas prédire l'avenir ou simplement prêcher. On peut beaucoup prêcher sans que ce soit prophétiser. Prêcher l'évangile n'est jamais prophétiser. Prophétiser, c'est placer la conscience découverte en présence de Dieu, et mettre Dieu et l'homme l'un directement devant l'autre. L'apôtre met cela en contraste avec l'exercice des langues.

Les langues étaient interdites s'il n'y avait aucun don pour interpréter, car cela n'aurait pas édifié l'assemblée. *Tout ce qui n'édifie pas est inconvenant pour l'assemblée de Dieu et ne doit pas y être autorisé, même si cela vient du Saint Esprit pour ce qui regarde la puissance.* De telles choses n'ont rien à faire dans l'assemblée, si leur exercice ne tend pas vers l'instruction, l'exhortation ou la consolation de celle-ci dans la grâce et la vérité : « Si quelqu'un parle en langue [inconnue], que ce soit deux ou tout au plus trois [qui parlent], et chacun à son tour, et que [quelqu'un] interprète ; mais s'il n'y a pas d'interprète, qu'il se taise dans l'assemblée, et qu'il parle à soi-même et à Dieu » (v.27-28).

4) *L'exercice des dons de prophète*

« Que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent ». Ici l'apôtre prend l'exemple des prophètes, en contraste avec les langues. Il admet qu'ils sont au premier rang parmi les dons d'édifica-

tion, et dispensent le caractère le plus élevé de l'instruction chrétienne. Mais il formule une importante mise en garde, à savoir que, si précieux et profitable que soit la prophétie, seuls deux ou trois devaient parler dans la même occasion, et que les autres devaient juger. Ils devaient certes parler les uns après les autres, *dans l'ordre, mutuellement soumis*, mais pas plus que deux ou trois, car sinon, cela n'aurait pas tendu à une vraie édification, grand but de toute prophétie. Cela aurait été de l'hyperactivité.

5) *L'exercice des dons de révélation*

« Si un autre qui est assis reçoit une révélation, que le premier se taise ». Il pouvait donc y avoir une révélation, chose qui, comme le parler en langues, n'existe plus maintenant.

La vérité de Dieu peut être apportée de la manière la plus puissante par le Saint Esprit afin d'atteindre la conscience. Une telle chose est parfaitement possible aujourd'hui à tout moment. Et que Dieu le produise toujours ! Il peut aussi y avoir une redécouverte des vérités qui ont été masquées par l'incrédulité des saints, mais elles étaient déjà là.

Or en ce temps, l'apôtre instruisait les saints avant que le canon des Écritures fût clos. Toute la vérité de Dieu n'était pas encore écrite. De sorte que, de fait, une révélation positive pouvait être ainsi donnée.

Mais c'est une chose entièrement distincte d'une nouvelle révélation. Une révélation ne peut et ne doit pas être maintenant recherchée. Une nouvelle vérité, révélée maintenant pour la première fois, est incompatible avec l'Écriture, livre complet de Dieu. Pré-tendre avoir une révélation maintenant constituerait une claire remise en cause de la perfection de l'Écriture, et très rapidement, cela montrerait n'être rien

autre que de la fraude ou de la folie humaine et un piège du diable.

Quelle que soit la puissance du Saint Esprit à l'œuvre maintenant, elle se manifeste par le moyen de la vérité déjà révélée – de la vérité déjà contenue dans l'Écriture. Ce n'est pas quelque chose qu'on ajouterait à ce que Dieu a donné, mais l'utilisation puissante, dans les mains de l'Esprit de Dieu, de ce qui est déjà fourni et donné de façon permanente pour aider l'Église, qui passe à travers ce monde.

La réalisation de la présence du Saint Esprit

Un esprit simple pourra demander « Aujourd'hui, nous n'avons plus ces langues, et on ne peut plus avoir la révélation d'une nouvelle vérité. Pourquoi alors maintenez-vous ce chapitre comme règle permanente de Dieu pour son assemblée ? » – Le grand but de Dieu n'est pas l'exercice des puissances miraculeuses ou d'autres activités éphémères, réservées au témoignage des premiers jours de la chrétienté. Mais c'est la réalisation de LA PRÉSENCE DU SAINT ESPRIT.

L'Esprit est-il réellement présent comme Personne divine, avec l'église et dans les saints ? Prend-il expressément soin de l'assemblée selon la parole du Seigneur, et y maintenant la seigneurie de Christ ? Le Saint Esprit ne nous donne-t-il pas la Parole du Seigneur comme sainte ligne de conduite pour nous amener à nous y soumettre, à lui obéir, et à y conformer notre pratique et nos voies ? L'incrédulité oserait-elle faire de l'Esprit rien de plus qu'une idole muette ?

L'Assemblée conduite par l'Esprit de Dieu

L'Assemblée de Dieu, unique, en tout lieu

Si quelqu'un appartenait à l'Assemblée (Église) de Dieu à Jérusalem, il appartenait en même temps à l'Assemblée de Dieu à Rome. C'était simplement une question de localité. *Il était un membre de l'Église de Dieu, et par conséquent, quel que soit le lieu où il se trouvait, il appartenait à l'Assemblée en ce lieu.* L'Écriture ne reconnaît pas d'appartenance particulière à une assemblée locale, mais uniquement à l'Assemblée. Si l'Assemblée de Dieu était représentée à un endroit donné, les chrétiens, à moins d'être mis hors de communion, devraient tous avoir leur place en ce lieu. Vous ne trouvez jamais rien dans l'Écriture au sujet de l'appartenance à une assemblée locale, mais toujours à l'Assemblée [tout entière].

Combien la chrétienté s'est écartée de la Parole de Dieu ! *Votre appartenance à l'Assemblée de Dieu devrait être la base de votre réception comme membre du Corps de Christ en tout lieu. Et le fait d'être membre de la seule Assemblée de Dieu est la meilleure preuve que vous n'appartenez à aucune église de la chrétienté.*

1) Le bouleversement de la chrétienté

On peut aujourd'hui continuellement citer : « Que tout se fasse pour l'édification » [1 Cor. 14:26] et « que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre » [1 Cor. 14:40]. Les chrétiens maintenant

violent l'ordre de l'Assemblée de Dieu par leurs éta-lages inconvenants. Hélas, ils le font quotidiennement par leur propre routine et leurs pratiques reli-gieuses, qui ne ressemblent [même] pas à la forme de l'ordre divin. Ce n'est plus l'Assemblée de Dieu, sur le seul terrain qu'offre la Parole. Ce n'est plus te-nir ferme le principe fondateur de la liberté de l'Esprit d'édifier par celui qui lui plaît.

De nos jours, différentes associations religieuses sont établies, souvent particulières à un pays, ne ré-pondant aucunement à l'Assemblée ou aux assem-blées dans la Parole de Dieu. Étant pourtant un membre de l'Assemblée, vous n'êtes jamais [reçu comme] tel. Maintenant, le bouleversement de la chrétienté est tel que si vous appartenez à l'Église d'Écosse, vous n'avez aucune relation avec l'Église d'Angleterre ; si vous êtes baptiste, vous ne pouvez en même temps appartenir à la société wesleyenne ou à un des autres corps de la Dissidence. – Mais l'Écriture ne connaît rien de la sorte. Ainsi le boule-versement de la chrétienté est complet ! Un état de choses entièrement en dehors de la Parole de Dieu et contraire à elle s'est introduit. Des sociétés reli-gieuses, plus ou moins indépendantes les unes des autres, ont émergé.

Or à l'époque de ceux qui établissaient les fonde-ments de l'Assemblée de Dieu, celui qui appartenait à l'Assemblée, lui appartenait là où il vivait. Mais s'il se déplaçait ou séjournait à un autre endroit, il était reçu dans l'assemblée où alors il se trouvait. Il pou-vait y avoir dans certains cas un doute quant à sa sincérité, car la subtilité et la violence assaillaient les premiers chrétiens. C'est pourquoi ils portaient des lettres de recommandation, ou bien la personne de-vant être reçue était visitée. C'est justement le cas de

Saul de Tarse, quand Barnabas entendit les nouvelles de sa remarquable conversion. Ainsi aujourd'hui, si un étranger arrive, professant croire à l'évangile, des personnes en qui tous peuvent faire confiance le visitent et de cette manière l'assemblée locale, sur leur témoignage, accepte consciencieusement et chaleureusement celui qui confesse Christ.

2) La réception d'un membre du Corps aujourd'hui

Mais nous ne sommes pas limités à un ensemble rigide de règles. Il y a une lumière divine dans la Parole de Dieu pour ce que demande chaque situation. Et si nous n'avons pas une telle lumière, le mieux que nous ayons à faire est de nous attendre au Seigneur, et de voir si la précieuse plénitude de l'Écriture ne s'appliquera pas à la difficulté, par la puissance du Saint Esprit, sans présumer ajouter une règle pour résoudre le cas. Je ne sous-entends pas qu'il n'y ait jamais de perplexité, et que nous ne puissions jamais sentir notre faiblesse et notre manque de sagesse. L'humilité, la patience et la foi se montreront à la longue de meilleures solutions que tous les expédients de la sagesse humaine. Dieu a entrepris de nous fournir les ressources dans sa Parole, et la puissance spirituelle consiste à apporter cette Parole par l'Esprit, pour répondre pratiquement à chaque cas qui se présente à nous.

Le point principal sur lequel j'insiste est toutefois celui-ci : selon l'Écriture, *celui qui devient un membre de l'Assemblée de Dieu⁷ est un membre de celle-ci partout*. Il peut porter des lettres de recommandation à l'assemblée où il va. Mais pourquoi ? parce qu'à

⁷ parce qu'il a reçu la vie éternelle et l'Esprit de Dieu (note d'édition)

travers le monde entier, il s'agit de l'Assemblée de Dieu.

Mais devrions-nous accepter comme assemblée de Dieu ce qui [dans la chrétienté] est systématiquement différent de ce que l'Écriture nous donne ? Si nous le faisons, serions-nous réellement soumis à la Parole de Dieu ? Il existe évidemment des obstacles maintenant, avec beaucoup de difficultés. Mais la volonté de Dieu précède toute autre considération. Si nous nous surprenons nous-même à accréditer ce qui est opposé à l'Écriture, notre premier devoir est de cesser de mal faire et d'apprendre à bien faire. Notre devoir n'est pas de former une nouvelle église, mais de s'attacher à la plus ancienne de toutes, la seule vraie Église – l'Assemblée de Dieu telle qu'elle est développée dans l'Écriture.

Se réunir comme assemblée de Dieu

Quelqu'un demandera : « Là où deux ou trois chrétiens se rassemblent, est-ce que ce ne peut pas être l'assemblée de Dieu ? » – Assurément ! Mais il y a un douloureux changement dans la chrétienté, et la vraie question est celle-ci : la volonté de Dieu concernant son Assemblée a-t-elle changé ? *Doit-on accepter le changement de l'homme, où revenir à la volonté de Dieu même si seuls deux ou trois se rassemblent dans la soumission à sa Parole ?*

Si je suis assemblé avec eux au nom du Seigneur, reconnaissant les membres de son Corps, s'attendant à Dieu pour opérer par sa Parole et son Esprit, Jésus n'est-il pas au milieu d'eux ? Et quel grand réconfort pour nos âmes ! C'est la ressource expresse du Seigneur pour ces derniers jours. Mais quoi qu'il en soit, *la libre action de l'Esprit, parmi les membres rassemblés de Christ, est le seul principe*

de l'Assemblée de Dieu laissé dans sa Parole. Soit j'agis selon un tel principe, soit je ne le fais pas. Si je cherche ainsi à être fidèle au Seigneur, j'en serai béni, quelle que soit ma peine pour l'état de l'Église. Si je ne suis pas fidèle, que je puisse au moins confesser ma faiblesse !

La Parole de Dieu ne laisse aucun doute quant à ce qu'est sa pensée immuable au sujet de son Assemblée. Le Saint Esprit est venu pour toujours guider son Assemblée. Tout ce qui est demandé est un esprit de repentance et de foi. Il peut y avoir des obstacles, des pleurs, un prix important à payer, dans ce monde de péché, pour obéir au Seigneur Jésus.

Mais ne suis-je pas à lui ? Est-ce que je n'apprécie pas son amour ? N'est-il pas plus précieux pour moi que toute autre chose dans ce monde ? Son joug est-il un fardeau ? Sa volonté est-elle douce à mon âme ? Dans ce cas il n'y a qu'un seul chemin. Il est vain de professer fièrement être prêt à suivre le Seigneur jusqu'en prison ou à la mort. Il peut ne pas nous demander cela. Mais, par contre, il demande à chaque chrétien d'être fidèle à sa propre gloire dans l'Assemblée de Dieu.

1) La soumission au Seigneur dans l'assemblée locale

Si vous comprenez la volonté du Seigneur, n'hésitez pas davantage. N'attendez pas jusqu'à ce que tout soit clair. Quand Dieu m'appelle, ce n'est pas de la foi de dire : Montre-moi premièrement le pays. Ôte d'abord ce que tu sais être mal et ne t'engage jamais dans ce qui est pour sûr contraire à la Parole de Dieu. « Car à quiconque a, il sera donné » [Matt. 13:13]. Avez-vous renoncé à ce que vous savez ne

pas convenir et s'opposer à la Parole de Dieu ? Ne vous attachez à rien sinon à la Parole.

Laissez-moi vous demander, par exemple, ce que vous faisiez dimanche dernier. Où vous trouviez-vous, comme chrétien ? Pouvez-vous dire honnêtement : J'étais à ma place dans l'assemblée de Dieu ? Les membres variés du Corps se rassemblent-ils en se confiant dans le Saint Esprit pour être guidés, laissant la liberté à tel ou tel croyant, selon que chacun a reçu un don pour l'administrer pour le bien les uns des autres, comme de bons administrateurs de la grâce variée de Dieu ? ou vous joignez-vous à d'autres parmi lesquels l'ordre scripturaire serait considéré comme du désordre ? Si c'est ce dernier cas, que le Seigneur vous accorde de voir clairement que vous n'êtes pas sur le chemin de sa volonté, ni de sa gloire dans l'Assemblée !

Sommes-nous soumis au Seigneur dans l'assemblée ? Accomplissons-nous sa volonté dans ce que nous en avons saisi ? Nous pouvons faillir en le faisant – assurément nous faillissons tous. Quand vous êtes ainsi rassemblés, vous pouvez trouver quelques-uns qui n'ont pas de repos, ou qui ne font pas entièrement ce qu'ils devraient faire ; vous pouvez entendre des personnes qui feraient mieux de rester silencieuses et parfois d'autres silencieuses qu'il serait heureux d'entendre. Elles ont un sentiment morbide de leur responsabilité et craignent les critiques, et bien d'autres choses qui entravent l'expression de ce qui est dans leur cœur. Tout cela peut effectivement exister. Nul ne nie la possibilité ou le fait de manquer. Mais comment cela peut-il affaiblir en quelque mesure la vérité de Dieu ou le devoir impérieux des enfants de Dieu ?

Prenons un cas que tout croyant peut comprendre. Le Saint Esprit demeure en vous, si vous êtes un croyant. Mais agissez-vous toujours selon l'Esprit ? Non. Pourtant l'Esprit ne demeure-t-il pas toujours en vous ? Assurément ! Vous êtes le temple de Dieu, et ne pouvez jamais devenir autre chose si vous êtes membre de Christ. Mais vous pouvez parfois attrister le Saint Esprit. Cependant votre devoir ne cesse pas. Il en va de même avec l'Esprit dans l'assemblée.

2) L'exercice d'âme quant à la direction de l'Esprit

Dans une assemblée de Dieu où tous sont convertis et ont reçu l'Esprit de Dieu, tous regardent réellement à Dieu pour être guidés. Quelques-uns ont pu être enseignés là où ils étaient, en progressant peu en intelligence spirituelle. Puis ils ont été attirés par un instinct spirituel, mais peuvent rester très ignorants quant à la vérité de l'Esprit de Dieu. C'est plus ou moins une honte pour eux. Ils peuvent s'installer dans un progrès minimal en intelligence et introduire les effets de la routine. Leur expérience n'aidera pas à être toujours soumis à la direction de l'Esprit.

Mais cela n'est pas limité à eux, car nous savons quelle faiblesse peut se trouver parmi ceux qui ont été indifférents à la vérité depuis leur enfance. Être là où ils sont leur coûte peu : ils n'ont pas connu un sens profond de la ruine de la chrétienté. Leurs âmes ont été faiblement exercées. Ils sont probablement convertis, mais, étant parvenus à la vérité de la position de l'Assemblée plutôt par le moyen de l'enseignement parental que par la perte de tout. Il y a ainsi

le risque de considérer comme garanti, sans une divine conviction, que les choses sont toutes justes.

Il est indispensable qu'il y ait une réelle intelligence spirituelle en exercice quant à l'action du Saint Esprit dans l'assemblée de Dieu.

Malgré cela, le grand fait de l'Église de Dieu demeure : comme le Saint Esprit habite en chaque chrétien, il habite aussi dans l'Assemblée tout entière. Mais, *individuellement ou en assemblée, nous soumettons-nous à la direction de l'Esprit, pour la gloire de Christ ?*

3) La réalisation de la vérité de l'Assemblée de Dieu

Peut-on maintenir qu'être chrétien est la chose importante et que la volonté du Seigneur est secondaire ? Pourquoi la grande majorité du peuple de Dieu ne connaît plus et ne désire plus connaître sa volonté au sujet de l'Assemblée ? Ressentons-nous ce fardeau ? Et quel est votre désir à ce sujet. Est-ce d'être soumis au Seigneur et à sa Parole ? Y a-t-il un meilleur test pour moi comme chrétien, ou un meilleur chemin pour montrer ma loyauté envers mon Seigneur, que de mettre ces choses en pratique ? Si j'appartiens à l'Assemblée de Dieu, ne dois-je pas renoncer à tout ce qui est inconséquent avec les instructions de la Parole de Dieu relatives à cette Assemblée ?

Le devoir de séparation du mal

Ensuite, laissez-moi vous mettre en garde, vous qui avez pris une telle position, de peur que de faux principes, de fausses doctrines ou de mauvaises

voies ne vous entraînent. Nous connaissons les ruses de l'ennemi.

Or l'Esprit de Dieu est l'Esprit de vérité comme aussi l'Esprit de sainteté. Quand l'assemblée refuse de s'incliner devant la Parole de Dieu, préférant accepter publiquement le mal plutôt que de le juger à cause de Christ, que doit-on faire en pareil cas ? La première chose, c'est de rendre un clair témoignage et d'avertir, en privé et en public, peut-être, et d'attendre patiemment avec une honnête lenteur et crainte, de manière à être droit en tout.

Mais supposez que tout ait été rejeté, et que l'assemblée en ce lieu préfère son aise et sa volonté à la Parole de Dieu, que faire alors ? *Le devoir de séparation est toujours plus nécessaire pour ce cas* que pour les systèmes ecclésiastiques ordinaires de la chrétienté. Car *c'est un plus grand péché aux yeux de Dieu pour ceux qui ont connu la vérité de Dieu et ont paru agir avec elle par la foi, de l'abandonner pour une quelconque raison.*

En même temps, quand nous trouvons une assemblée – petite ou grande – réunie, possédant la foi dans la présence du Saint Esprit, nous devrions être prompts à les laisser prendre leur responsabilité à l'égard d'un péché. Il doit assurément y avoir plus de lenteur à juger une assemblée qu'un individu. Réalisons-nous que nos pensées et nos sentiments doivent être selon Dieu ? Nous voyons donc l'importance de s'attendre au Seigneur.

Mais le fait demeure que, si un péché public est certain et clair, et que tous les avertissements ont été rejetés, *plus longtemps l'assemblée refuse de prendre la position normale d'une assemblée de Dieu en jugeant le mal, plus son éloignement de lui est à déplorer. Et l'on doit se détourner d'elle parce que*

c'est alors une fausse profession. Dieu regarde à la vérité parmi ses saints, mais il regarde aussi à son Assemblée. *C'est le lieu où il attend la manifestation de son caractère devant les hommes,* pas seulement l'endroit où il dispense l'édification de ses saints. En tout lieu, il maintient la gloire de son Fils.

Revenons plutôt à un chemin que nous savons être absolument bon et véritable, parce que c'est le chemin de Dieu. Prenons position sur le seul vrai fondement pour l'Église. Nous n'avons pas confiance en nous-mêmes, mais sommes certains d'être justes et saufs en nous recommandant nous-mêmes à Dieu et à la Parole de sa grâce. Par conséquent nous pouvons avoir bon courage. Le caractère de nos difficultés, de nos dangers et de nos épreuves peut être tel que nous avons un urgent besoin de l'Écriture. Mais nous apprenons aussi que l'Écriture s'applique toujours avec fraîcheur et puissance à nos manquements. Et ainsi nos cœurs sont encouragés à s'appuyer de plus en plus sur Dieu.

Le ministère

L'Assemblée tire son origine de Christ ressuscité et glorifié. Le Saint Esprit a été envoyé des cieux pour unir ensemble les enfants de Dieu et former l'Assemblée sur la terre. C'est la seule Assemblée (Église) que Dieu reconnaisse, et que donc chacun de ses membres devrait aussi approuver, jusqu'à ce le Seigneur la tire de ce monde à son retour.

Christ, la seule source du ministère

Tout comme l'Assemblée, le ministère a une origine divine. Il ne provient jamais ni du croyant ni de l'église, mais de Christ, par la puissance de l'Esprit.

Quant au ministère de la Parole, c'est le *Seigneur* qui appelle, non pas l'église ; c'est le *Seigneur* qui envoie, non pas les saints ; c'est le *Seigneur* qui contrôle, non pas l'assemblée.

Dans les affaires temporelles, l'église doit ou peut choisir des serviteurs. Par exemple, elle peut nommer les personnes qu'elle pense propres à prendre soin des fonds et à distribuer de sa bienfaisance. L'assemblée peut employer des serviteurs, les sélectionner selon la sagesse la meilleure. Le Seigneur reconnaît de tels choix :

- En Actes 6, la multitude choisit ceux chargés de surveiller *les tables* et les apôtres leur imposent les mains.
- En 2 Cor. 8, les assemblées choisissent des frères comme *messagers*.

- En Phil. 2, l'assemblée à Philippes prend Éphroditte comme *messenger* pour prendre soin des besoins de Paul.

Mais nous ne trouvons jamais ce choix quand le ministère *de la Parole* est concerné :

- Devant le pauvre peuple abattu et dispersé, le Seigneur a dès le départ compassion d'eux et demande aux disciples de prier pour que le Seigneur de la moisson envoie au loin des ouvriers (Matt. 9).
- Le chapitre suivant montre qu'il est le Seigneur de la moisson, et envoie lui-même les ouvriers. Puis il prépare ses disciples pour le vrai caractère du ministère chrétien quand il devra les laisser.
- En Matt. 25, où se trouve la parabole du maître s'en allant hors du pays, le Seigneur accorde des dons à ses serviteurs.

Selon l'Écriture, le ministère de la Parole, dans son appel et dans son exercice, est divin, alors que, dans la chrétienté, il est remplacé par des aménagements humains. La dignité propre du ministère est amoindrie ; le ministre est lié par l'homme, entrave pour un service fidèle pour la gloire du Seigneur. L'envoi par des hommes de prédicateurs est une usurpation de la prérogative du Seigneur et un grave préjudice porté aux serviteurs qui s'y soumettent.

La vraie liberté en Christ du ministère

Quand un ministère est exercé selon l'Écriture, la plus parfaite liberté est donnée de Dieu pour la bénédiction des âmes.

- En 1 Cor. 12 à 14, l'église comme assemblée de Dieu et la présence de l'Esprit conduisent au fait

que Dieu a pleine liberté pour utiliser qui il veut pour la gloire du Seigneur et la bénédiction de tous. L'exhortation de 1 Pierre 4:10-11 et l'avertissement de Jacq. 3:1 montrent que l'on peut mépriser cette liberté ou en abuser.

- En Actes 8, la persécution tomba sur l'église. Ils furent tous dispersés (sauf les douze) et allèrent partout, annonçant la Parole. Quelques-uns d'entre eux étaient des ministres et d'autres pas. Mais tous allaient partout évangéliser. Le Seigneur reconnaît à chaque chrétien le droit d'aller de l'avant et d'annoncer les bonnes nouvelles (cp. Actes 11:19-21).
- Philippe, dans le même chapitre, prêche librement. Il n'a pas été choisi par l'assemblée pour annoncer la Parole. Au contraire, il avait été choisi pour libérer les apôtres des services matériels, afin qu'ils puissent annoncer la Parole. Et c'était précisément pour décharger les apôtres de ce travail séculaire que la multitude avait porté ses regards vers les sept hommes pour les établir dans cette tâche secondaire. L'intervention de l'église ne concernait que cela. C'est le Seigneur qui appelle Philippe à prêcher l'évangile et c'est le Seigneur qui bénit Sa Parole, l'étendant au-delà de la Samarie (cp. Actes 21:8).
- En Actes 9, un homme se trouve sur la route de Damas avec la mission de persécuter les chrétiens juifs. C'est la seule mission que Paul reçut de l'homme – une autorité, non pour prêcher l'évangile, mais pour l'éteindre si possible. Mais le Seigneur, dans sa grâce souveraine, convertit Saul de Tarse et l'envoie au loin, le conduisant Lui-même, – un prédicateur, un apôtre et un docteur des nations, dans la foi et la vérité. *Le ser-*

vice de Paul devint ainsi le type du ministère chrétien.

Le ministre (serviteur) dépend du Seigneur seul

1) Place respective du ministre et des dons

- En Actes 18, le Seigneur introduit d'autres dans l'œuvre, et plus particulièrement Apollos. Il était éloquent, puissant dans les Écritures mais si ignorant qu'il ne connaissait rien de plus que le baptême de Jean (un témoignage à Christ vivant sur la terre). C'était un homme converti, mais dans les ténèbres quant à l'église et à la pleine vérité du christianisme. Il avait reçu par le Saint Esprit le témoignage précoce du Seigneur, mais il ne connaissait pas l'œuvre de Christ. Il l'apprit par un homme bon et sa femme, qui l'aidèrent dans la compréhension plus profonde des Écritures, et il devint plus puissant que jamais dans la vérité. *Or il n'y a pas la moindre trace d'une inauguration humaine avant qu'il ne prêche.* Pourtant l'apôtre Paul écrit avec un grand respect au sujet d'Apollos, et il place cet homme, qui n'a jamais été établi, entre lui-même et Pierre (1 Cor. 3:22). Il rappelle aussi aux Corinthiens (1 Cor. 16:12), qu'il a appelé Apollos à venir mais « ce n'a pas été du tout sa volonté d'y aller maintenant ».

C'est un état de choses vraiment très différent de celui auquel les hommes rêvent quant au rôle apostolique. Un apôtre inspiré donne un conseil à Apollos qui ne s'y conforme pas ! Paul lui-même le rapporte sans aucune censure. Et l'Écriture ne dit pas qu'il avait vu juste, ni Apollos. *Le Seigneur reste le Maître absolu et le Guide de ses serviteurs.* L'homme aime

à réguler. Mais le Seigneur, auquel par-dessus tout nous sommes liés, exerce le cœur de ses serviteurs et leur donne dans sa Parole un principe pour les guider en tout temps.

Est-ce vrai aussi pour vous et votre âme ? Sommes-nous pratiquement des serviteurs du Seigneur, et *du Seigneur seul* ? Si nous voulons être *uniquement* ministres d'une dénomination, il n'y a malheureusement plus rien à dire. Mais si nous sommes *réellement ministres de Christ*, prenons garde : « Nul ne peut servir deux maîtres ». Nous ne pouvons servir Christ et en même temps la dénomination dont nous sommes les fonctionnaires.

Qui doit alors être laissé de côté ?

2) *Place respective du ministre et de l'Assemblée*

Le ministère de la Parole est donc confié souverainement à certains membres seulement de l'assemblée de Dieu, mais pour le bien de tous. *Que l'assemblée respecte les serviteurs à leur place, et que les serviteurs respectent l'assemblée à sa place.*

- Ne confondons jamais les deux choses. Il y aurait les plus désastreuses conséquences. Et aucune ne doit être sacrifiée au détriment de l'autre. *C'est la place d'un serviteur de prêcher ou d'enseigner dans la soumission à Christ, ou de conseiller, guider, surveiller, selon le don qu'il a reçu du Seigneur. Mais cela n'annule en rien la responsabilité directe de l'assemblée envers Christ.*

3) *Place des ministres (serviteurs) entre eux*

En Actes 13, Barnabas et Saul partent pour un voyage missionnaire, dirigés par le Saint Esprit, et prennent Marc avec eux. Mais Marc se révèle être un serviteur négligent et retourne rapidement chez lui. Paul insiste pour continuer sans Marc (Actes 15). Barnabas désire ne pas abandonner Marc. Cela conduit à une séparation de ces deux serviteurs de Christ, dévoués et tendrement attachés. Puis Paul choisit Silas, et ils furent recommandés par les frères à la grâce de Dieu. L'assemblée, ou les ouvriers, étaient sans doute convaincus que Paul avait vu juste.

Ici, on trouve l'action conjointe de deux ministres au service du Seigneur. Barnabas peut avoir eu tort de prendre Marc et Paul avoir eu raison de choisir Silas, mais le principe est clair. *Forcer une association avec quelqu'un que l'on pense compétent ou désirable n'est clairement pas selon la pensée du Seigneur. Le jugement spirituel est nécessaire dans le choix de collaborateurs.*

Ainsi, dans le service du Seigneur, il peut y avoir des associations mais *jamais aucun asservissement à celles-ci*. Barnabas était libre de prêcher la Parole autant qu'auparavant. Dans sa prédication de la Parole, il n'y avait aucune perte pour les saints et aucun manque pour les pécheurs. Mais Paul ne pouvait pas non plus être forcé à prendre Marc, et choisit un autre serviteur. L'Écriture pourvoit à toute collaboration, mais aussi à son refus !

- Ainsi le Seigneur Jésus a sa vraie place, en relation avec l'assemblée, pour préciser comment établir des serviteurs dans les choses temporelles.

- Le Seigneur Jésus a aussi sa vraie place, en relation avec le ministère, pour montrer comment l'œuvre s'étend sur la terre. La Parole de Dieu répond à tous les besoins.

L'exercice de la foi dans le ministère

Mais une chose manque encore dans le ministère. C'est la foi dans le Seigneur, dans sa grâce, et dans sa Parole. Là où elle manque, des ministres sont susceptibles d'être abattus face aux difficultés. Regardant alors à autre chose que ce à quoi ils se sont attachés au départ, ils commencent à douter de tout. Or notre pensée doit être façonnée, de manière à avoir affaire au Seigneur seul ! En tout temps et en toute circonstance, nous devons plaire au Seigneur. Et il sera avec nous.

Nos circonstances peuvent paraître critiques et assez éprouvantes, mais nous y trouverons une bénédiction infinie pour nos âmes. En effet, c'est en des temps de trouble que nous éprouvons la solidité de la bénédiction. Soyez assurés que, comme le Seigneur est passé par la croix pour atteindre la gloire céleste, nous aussi nous aurons sa croix marquée dans notre service. Mais c'est le Seigneur, et c'est sa croix. Que nos cœurs soient donc de bonne volonté !

Résumé et conclusion

Les deux points de la vérité qui ont été esquissés ici – l'assemblée de Dieu et le ministère de Christ – sont exposés dans la Parole de Dieu.

- Les deux découlent de Christ, au lieu d'être de simples arrangements humains. Quant aux deux,

nous avons une responsabilité qui ne peut être évitée.

- L'assemblée est tenue de *recevoir* les ministres de Christ, au lieu de les choisir. La puissance vient de Christ ; le serviteur est directement responsable envers Christ. Si quelqu'un est appelé à servir, qu'il s'en réjouisse. Mais inclinons-nous devant cette vérité bénie qu'il sert le Seigneur Jésus Christ.

La conséquence en réalisant cela, c'est que le monde abandonnera la partie. Il est possible que ce soit justement ce que beaucoup redoutent. Mais *le ministre de Christ, comme l'assemblée de Dieu, ne sont jamais destinés à œuvrer dans le système du monde*. Les deux sont destinés à exalter le Seigneur Jésus, et à exercer la foi de ses saints et de ses serviteurs.

Dieu attend que, dans l'assemblée et dans le monde, nous sentions les difficultés et les souffrances, comme aussi les joies de la foi. Christ triomphera, mais nous devons compter avec l'épreuve et la tribulation dans ce monde. Il y a parfois dans l'assemblée des hauts et des bas. Chacun de ceux qui ont servi Christ connaissent quelque chose de cela. Mais quant à Christ, auquel l'assemblée appartient et qu'elle sert, il est « le même, hier, aujourd'hui, et éternellement ».

La question est donc celle-ci : Êtes-vous prêt à le suivre ?

D'après W. Kelly
Réunions sur l'Assemblée de Dieu,
résumé du chap. 3